

COMMUNE du DORAT



Le Dorat



NOTE JUSTIFICATIVE **pour l'établissement d'une servitude dans le cadre du** **projet de réhabilitation du réseau d'assainissement**

**Siège : 31 Rue des Clavières – BP 60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
Tél : 05.49.91.11.90 / Fax : 05.49.91.62.66
E-Mail : siege.administratif@simer86.fr**

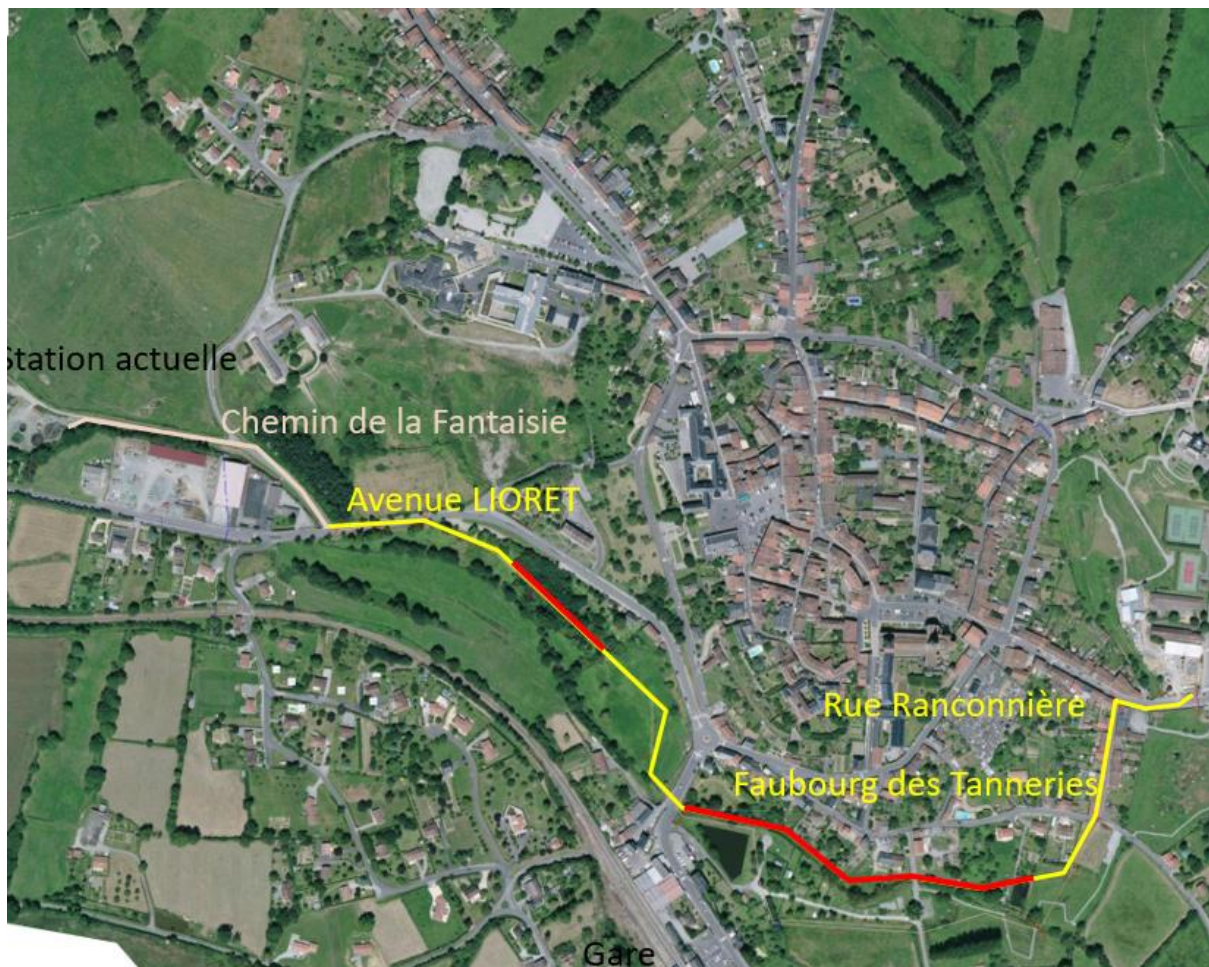
SOMMAIRE

- 1- Contexte et justification technique du projet
- 2- Plan projet d'aménagement
- 3- Propriété des Consorts DUPLUICH : Projet et proposition de servitude

1 – Contexte et justification technique du projet

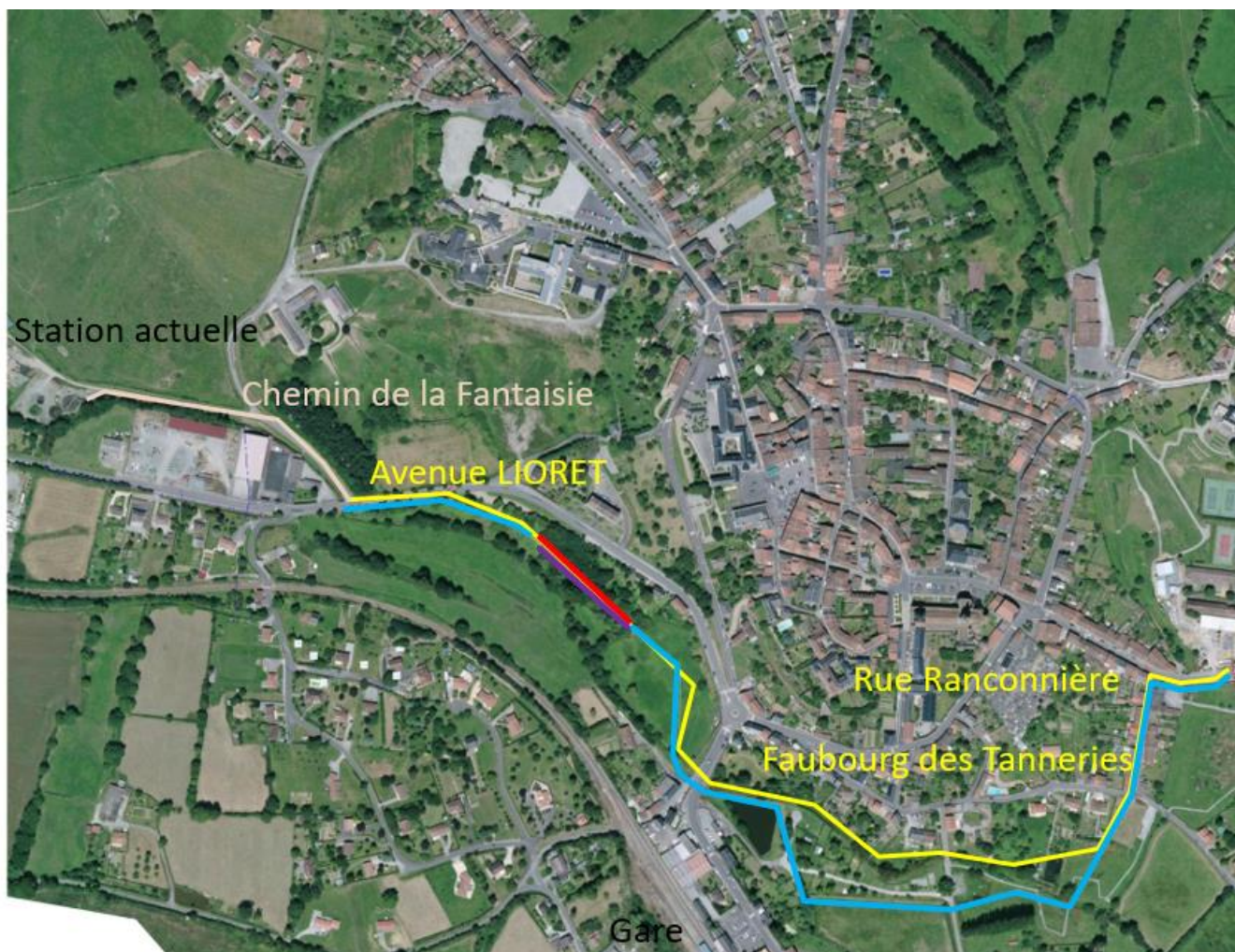
La Commune du DORAT a confié au bureau d'études LARBRE Ingénierie, la réalisation d'un diagnostic de son réseau d'assainissement en vue de sa réhabilitation eu égard aux différents dysfonctionnements rencontrés lors d'épisodes pluvieux.

La Commune du DORAT possède en grande partie un réseau unitaire (eaux pluviales et eaux usées mélangées) dont la branche principale, après recueil des effluents du centre historique, court le long du Ruisseau du Courtoison pour aller rejoindre la station d'épuration existante située à la sortie ouest de la Ville.



*Croquis n°1 : Tracé actuel du principal réseau sous-dimensionné
Tracé beige : portion déjà réhabilitée
Tracé jaune : Portion existante sur domaine public ou propriétés communales
Tracé rouge : Portion existante sur domaine privé*

Outre les modifications ou suppressions de déversoirs d'orages existant sur le réseau unitaire, le diagnostic permet de conclure que le réseau existant de diamètre 400 mm est insuffisant et qu'il convient de créer un réseau diamètre 800 mm. Par ailleurs, le réseau en partie privée Faubourg des Tanneries est en bon état et est donc conservée. Il est ainsi convenu de créer un réseau diamètre 800 en parallèle de l'ancien en passant au mieux sur les propriétés communales et sur le domaine public.



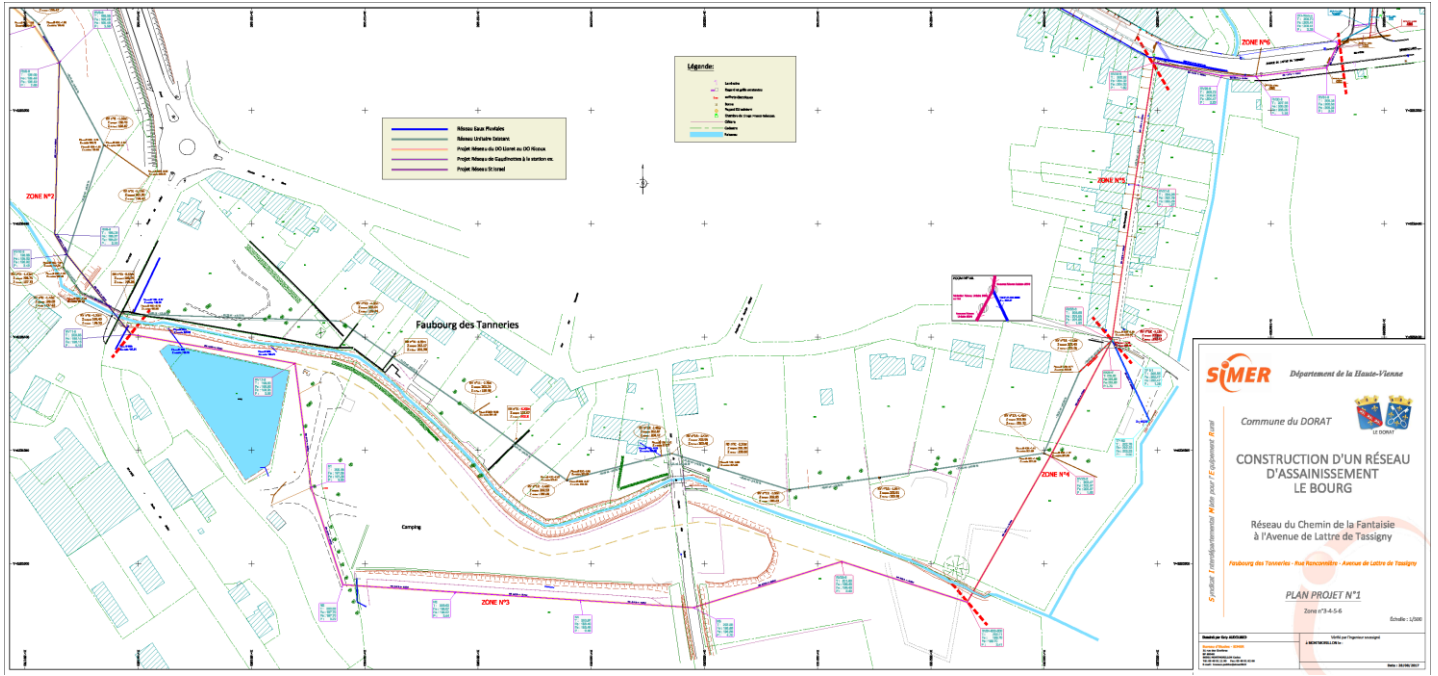
*Croquis n°2 : Tracé additionnel de la conduite nouvelle à créer
Tracé bleu : Portion à réaliser sur domaine public et propriétés communales
Tracé violet : Portion à réaliser en parallèle de l'existant sur la propriété DUPLUICH*

Les caractéristiques du terrain et notamment son profil altimétrique ont permis de réaliser le dévoiement du réseau vers des propriétés communales en amont de la Rue de la Gare. Cela n'a pas été permis en aval.

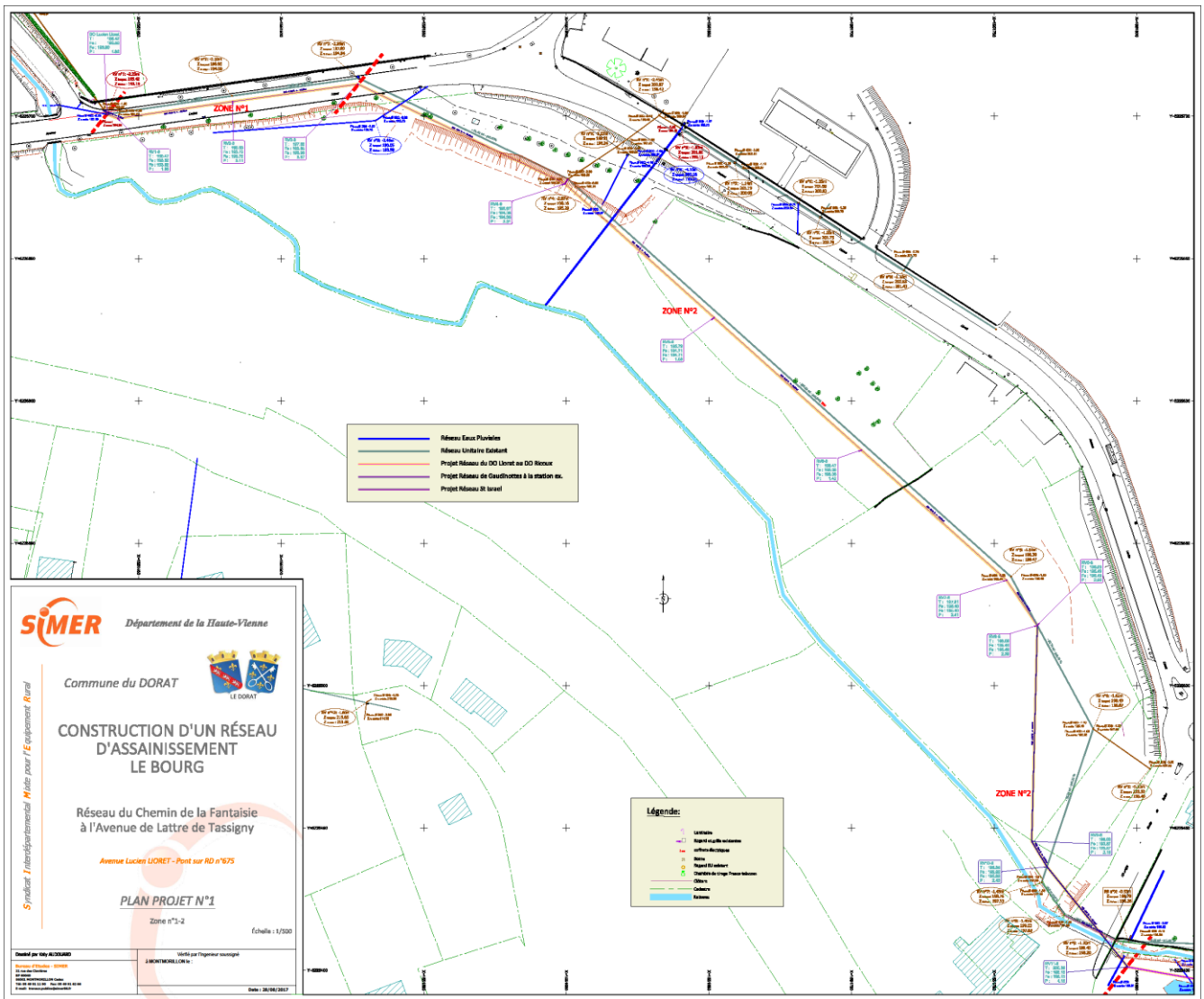
Le projet de nouveau réseau a été conçu pour apporter une gêne minimale sur le terrain des consorts DUPLUICH.

2 – Plan projet

Le projet général de création d'une conduite diamètre 800 mm est présenté dans les deux plans suivants :



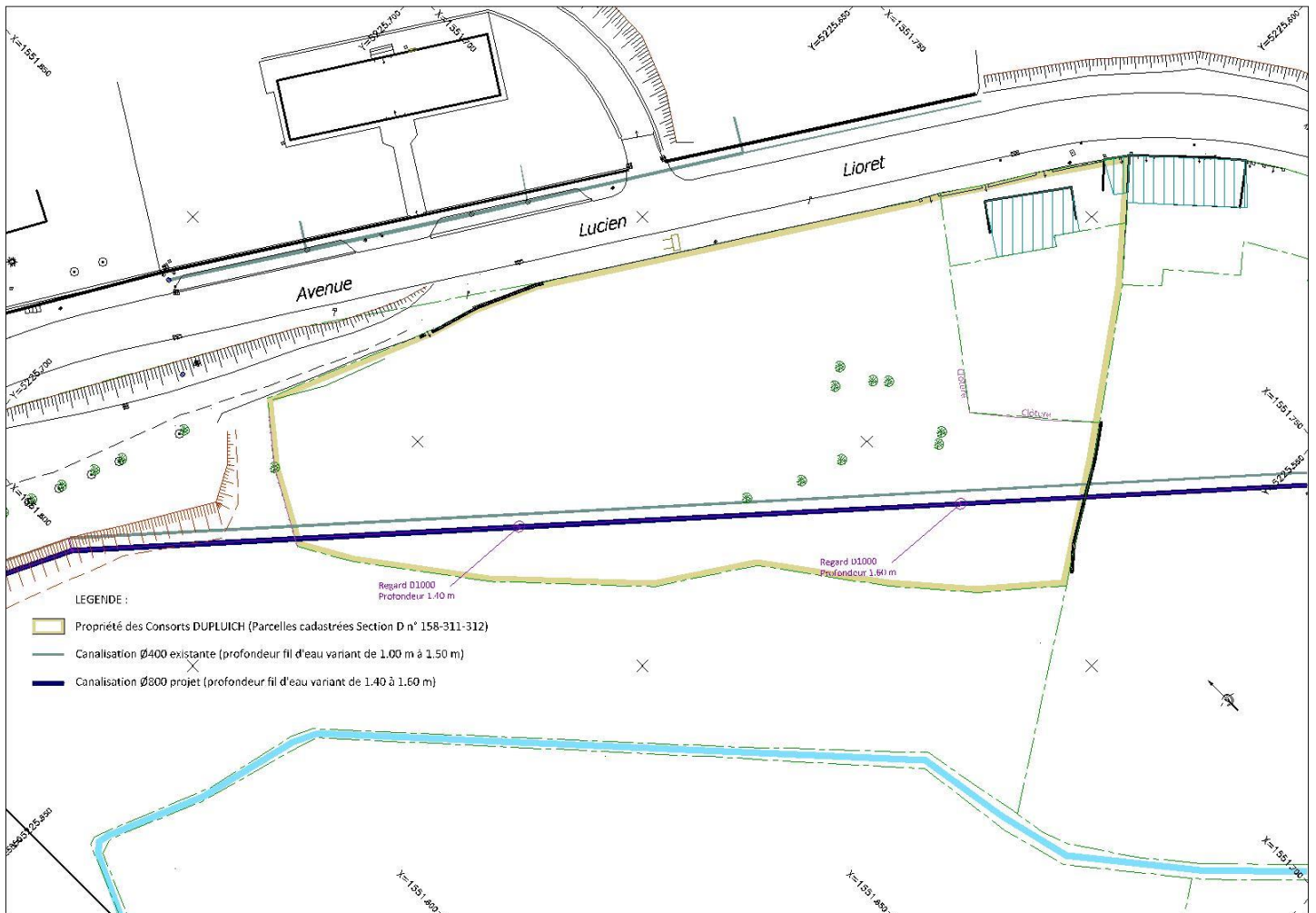
Plan n°1 : Plan projet – Amont de la Rue de la Gare



Plan n°2 : Plan projet – Aval de la Rue de la Gare

3 – Propriété des Consorts DUPLUICH : Projet et proposition de servitude

Au droit de la Propriété DUPLUICH, le projet de création de canalisation est le suivant :

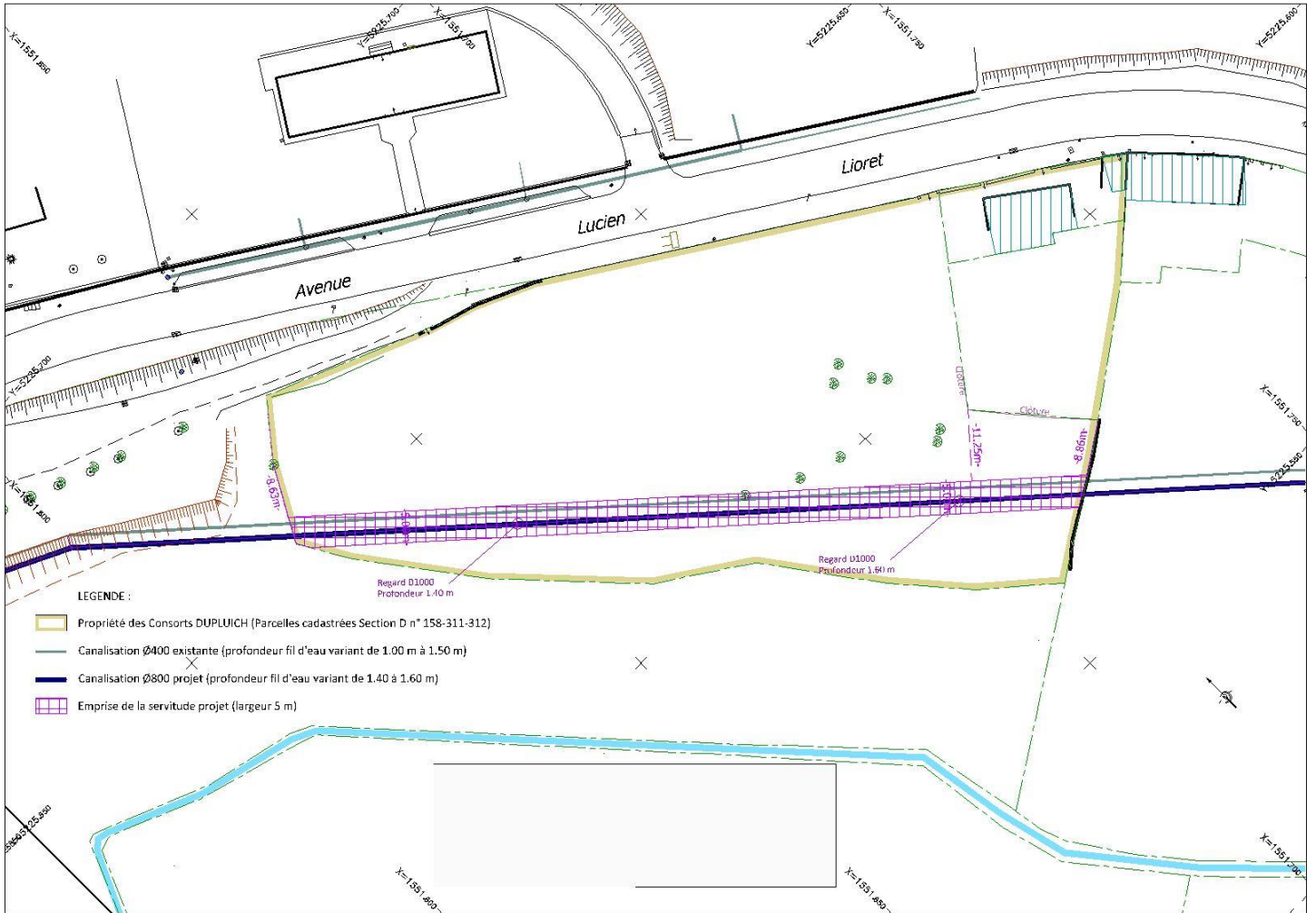


Plan n°3 : Plan projet – Propriété Consorts DUPLUICH

La nouvelle conduite D800 est prévue d'être implantée à 2 m en aval de la conduite existante D400 (axe à axe). Ainsi, avec les diamètres respectifs des conduites, leur implantation respecte le 1° de l'article R152-2 du Code Rural qui précise que la ou les conduites ne doivent pas dépasser une largeur d'implantation de 3.00 m.

Sa profondeur au fil d'eau variera de 1.60 m côté Est à 1.35 m côté Ouest de la parcelle des consorts DUPLUICH. De ce fait, une couverture de 60 cm sera obtenue sur la totalité de la canalisation au droit de la propriété, conformément au 1° de l'article R152-2 du Code Rural.

Par ailleurs, il est proposé de retenir une bande de servitude de 5 m de largeur comme décrite sur le plan ci-dessous où il sera utile d'essarter l'ensemble des végétaux existants, ce qui permettra la réalisation des travaux et l'entretien de la canalisation (selon le 2° de l'article R152-2 du Code Rural).



Plan n°4 : Plan projet de servitude – Propriété Consorts DUPLUICH

A Montmorillon, le 13/11/2019
Dressé par l'Ingénieur soussigné,

Sébastien HOUBERT